



COMMUNE DE FARGES
PROCÈS-VERBAL
Conseil Municipal n° 28 - Séance du 4 avril 2023

Celui-ci s'est réuni dans la salle du Conseil de la Mairie, 870 Rue de la République, 01550 Farges, après convocation envoyée le 29 mars 2023, sous la Présidence de Monique GRAZIOTTI, Maire.

Ouverture de la séance à 20h35

Présents : GRAZIOTTI Monique – LUCK Guillaume – ZEIGER Véronique - BESTMANN Patrick - DIEUDE Benjamin - BILLON-BRUYAT Raphaël - ROUAULT Steven

Excusés : BERGES Sébastien (pouvoir à ROUAULT Steven) - EWERT Birgit (pouvoir à BESTMANN Patrick) - CHASSAGNE Huguette (pouvoir à ZEIGER Véronique)

Absents : DEFUIDE Dorianne, LEVEUGLE Isabelle, BADANO Vanessa

1. Conseil Municipal :

Désignation du secrétaire de séance : ZEIGER Véronique

Procès-verbal N° 27 :

Suite à la délibération n° DEL2023-11 du 21 mars 2023, Madame la Maire précise que la totalité des parcelles seront mises à disposition de la Régie des Eaux Gessiennes, et non qu'une partie seulement. **Accepté à l'unanimité**

2. Communauté d'agglomération du Pays de Gex : les comptes rendus des réunions sont disponibles sur le site de la CAPG et au secrétariat de la Mairie

3. Urbanisme : ont été reçues les demandes d'urbanisme :

PC : AIN HABITAT (modificatif)

DP : HARRISON Anthony, LÉBOUBE Christian, CLÉMENT Christelle

DÉLIBÉRATIONS :

➤ **Délibération n° DEL2023-17 :**

Acceptation d'un prêt relais à court terme : Afin de compléter le financement des travaux de sécurisation des rues du village, la commune se voit dans l'obligation de souscrire un prêt relais à court terme. Le montant du prêt relais à court terme est de 250 000 €, le Crédit Agricole Centre Est propose un taux fixe de 3,57 % sur une durée de 24 mois, plus les frais y afférents. **Accepté à l'unanimité**

➤ **Demande de subvention DETR : travaux de création d'une voie d'accès du mail de l'école au chemin du Maroni** : cette délibération est reportée au prochain Conseil Municipal.

➤ **Délibération n° DEL2023-18 :**

Tarif de location de matériel communal : Les particuliers demandent régulièrement à la commune de louer les tables et les chaises situées dans le local jeunes, pour une utilisation dans le cadre de manifestations privées. Il convient donc de prévoir des tarifs pour la location des tables et des bancs de la commune. Il est proposé d'appliquer les tarifs ci-dessous à compter du 01/04/2023 : Une table pliante 6 / 8 personnes et deux bancs pliants 3 / 4 personnes : 15 €. Une caution d'un montant de 200 € sera demandé à chaque location. **Accepté à l'unanimité**

➤ **Délibération n° DEL2023-19 :**

Approbation du compte de gestion 2022 :

	Fonctionnement	Investissement
Total dépenses 2022	1 063 365,47 €	1 152 721,40 €
Total recettes 2022	1 458 247,01 €	1 052 762,32 €
Excédent de l'exercice 2022	394 881,54 €	- 99 959,08 €
Excédent de gestion au 31.12.2021	126 285,99 €	36 915,13 €
Excédent de gestion au 31.12.2022	521 167,53 €	- 63 043,95 €

Accepté à l'unanimité

Arrivée de Madame EWERT Birgit à 21h00.

- **Délibération n° DEL2023-20 :**
Approbation du compte administratif 2022 : Le compte administratif de la commune est présenté pour les mêmes montants.
Accepté à la majorité (8 voix pour et une abstention)
- **Délibération n° DEL2023-21 :**
Affectation du résultat 2022 : Il est proposé d'utiliser l'intégralité de l'excédent de la section de fonctionnement à la section d'investissement, soit : 521 167,53 € au 1068 R pour affectation à la section d'investissement. Le déficit de 63 043,85 € est affecté en D001 de la section d'investissement.
Accepté à l'unanimité
- **Délibération n° DEL2023-22 :**
Vote des taux d'imposition 2023 : Il est proposé d'augmenter les taux d'imposition 2023 pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS), pour la taxe foncière bâti (TFB) et pour la taxe foncière non bâti (TFNB) de 0,5 point à savoir :
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) : 11,39 %
 - Taxe foncière bâti (TFB) : 24,06 %
 - Taxe foncière non bâti (TFNB) : 56,01 %
- Accepté à l'unanimité**
- **Délibération n° DEL2023-23 :**
Vote du budget primitif 2023 : Le budget primitif 2023 est présenté. Chaque section est équilibrée en dépenses et en recettes. Il reprend les projets en cours et a été approuvé par la commission finances. Il se chiffre aux montants de : section de fonctionnement : 1 157 270 €, et en section d'investissement : 1 351 794,53 €.
Accepté à l'unanimité

DIVERS :

- ❖ **Police Municipale :** la mairie de Collonges a reçu plusieurs dossiers. Les Maires des 3 communes ont déjà auditionné des candidats. Une décision devrait être prise sur le choix des candidatures.
- ❖ A la demande de Mme la Maire de donner un nom au parking du local jeunes, la commission cadre de vie a tout naturellement proposé « **Square Charles Jaquinod** » en continuité de la rue et de la salle polyvalente portant le même nom. Cette suggestion est acceptée à l'unanimité.
- ❖ **Suivi des travaux :** les travaux de sécurité de la Rue Pierre Malfant et de la salle des fêtes avancent selon le planning prévu, malgré quelques petits problèmes (la Mairie est très attentive à la bonne coordination et au maintien des interventions des entreprises). Les CSE seront, normalement, posés le 19/04/2023. Nous incitons les villageois.es à se rendre à pied lors des manifestations prévues, ceci au moins jusqu'à la fin des travaux afin de désengorger le parking.
- ❖ La Régie des Eaux Gessiennes envisage le changement des canalisations d'eaux usées au chemin de Beudet. Ces travaux commencent courant avril. Ceux de la réfection des eaux usées sur la rue de la République se tiendront à la même période.
- ❖ **Appartement n° 2 de la mairie (déclaration de créance) :** la société qui logeait ses ouvriers dans cet appartement a été déclarée en faillite. Elle nous doit 2 mois de loyer impayés, les démarches administratives ont été faites auprès du liquidateur pour cette créance. Ce logement a été remis en location, pour le moment sans résultat. Si nous n'arrivons pas à le louer dans l'immédiat, pourquoi ne pas le laisser, éventuellement, pour un agent de la Police Municipale en cas de besoin ? L'assemblée est d'accord sur ce principe.
- ❖ **Fibre :** la remise des travaux aura lieu le vendredi 07/04/2023. Si tout se passe bien la fibre sera très rapidement disponible pour le Sud du village. La mairie aura d'autres nouvelles dès la semaine 15-2023.
- ❖ Il est rappelé que le **camion pizzas Spartakus** est depuis le 21/03/2023 à nouveau présent sur la place Obama le mardi soir, Carte et téléphone sur le site Internet de la Mairie.
- ❖ **Facebook :** lors de sa dernière réunion, la commission cadre de vie a acté la création d'un site Facebook pour la Mairie. La mise en ligne se fera très prochainement. Nos remerciements à Mme Birgit EWERT pour cette élaboration.

Séance levée à 23h15

La secrétaire de séance,

Véronique ZEIGER



La Maire,

Monique GRAZIOTTI

